Arrêté 2025-119

ARRÊTÉ PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Le Maire de Smarves,

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité ou de l'établissement.

Vu la délibération en date du 6 juin 2016 portant détermination des ratios promus/promouvables après avis du Comité Social Territorial en date du 25 avril 2016,

Vu l'arrêté n°2024-049 en date du 23 avril 2024 établissant les Lignes Directrices de Gestion applicables à compter du 1er mai 2024 pour une durée de 6 années,

ARRÊTE

ARTICLE 1er: Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025 est établi comme suit :

Avancement au grade d'Adjoint technique principal 2ème classe

N°	NOM et Prénom	Homme ou Femme	Grade actuel	(le cas èchéant) Date de l'examen professionnel	Date d'effet de l'avancement
1	GUYARD Caroline	F	Adjoint technique territorial	//	01/10/2025
2	PLAULT Nadine	F	Adjoint technique territorial	//	01/11/2025
3	RICHARD Romuald	Н	Adjoint technique territorial	//	01/11/2025
4				//	//

Part respective des femmes et des hommes (mention obligatoire depuis le 1er janvier 2021)

Effectif considéré	Répartition		
Effectif considere	Hommes	Femmes	
Effectif du grade d'origine	7	7	
Agents du grade d'origine « promouvables »	1	2	
Agents inscrits au présent tableau d'avancement	1	2	
Effectif du grade d'avancement	1	2	

ARTICLE 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion de la Vienne qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article L522.26 du Code Général de la Fonction Publique.

L'autorité territoriale :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers ou par l'application Internet Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Fait à Smarves, le 1er octobre 2025 Le Maire, Michel SODET

